

Anne-Gaël PARRY-AVRIL

& Aude NEYRET



Notaires Associés

Successeurs de Me ECHINARD,
Me SEGAUT
& Me LUSSIGNY

Anne-Gaël PARRY-AVRIL

anne-gael.parry-avril@21030.notaires.fr

Aude NEYRET

aude.neyret@21030.notaires.fr

16 rue de Lorraine - CS 30296

21208 BEAUNE CEDEX

Tél. : 03.80.25.02.60

accueil@21030.notaires.fr

Dossier suivi par
Valérie PUSSET-JOYE
valerie.pusset@21030.notaires.fr

VENTE BOULA / SCI CLEM
15610 /AN /VJ /

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Aude NEYRET notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Anne-Gaël PARRY-AVRIL et Aude NEYRET, notaires associés, société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » dont le siège est à BEAUNE (Côte-d'Or), 16, rue de Lorraine, soussignée, le 11 janvier 2024 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître François-Stanislas THOMAS, notaire à CHALON SUR SAONE (71100) 14 rue de la Banque, assistant l'ACQUEREUR,

Par :

Madame Marie-Christine Paulette Michelle **BIDAULT**, retraitée, épouse de Monsieur Michel Charles **BOULA**, demeurant à BEAUNE (21200) 6 rue de la Doloire. Née à BEAUNE (21200), le 10 juin 1958.

Au profit de :

La Société dénommée **C.L.E.M**, Société civile immobilière au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à POMMARD (21630), 1 place de l'Europe, identifiée au SIREN sous le numéro 824574479 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Quotités vendues :

Madame Marie-Christine BOULA vend la totalité en pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

Quotités acquises :

La société dénommée C.L.E.M acquiert la totalité en pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

Identification des biens

DESIGNATION

A BEAUNE (CÔTE-D'OR) 21200 12 Rue Pierre Joigneaux,

Dans un ensemble immobilier comprenant :

- au rez-de-chaussée : un sas d'entrée/véranda, dégagement, cuisine, salon/séjour, une chambre, salle de douche, WC,



Pas le temps de passer chez votre notaire ?

Vous disposez d'une tablette ou d'un ordinateur doté d'une caméra et d'un micro ? vous avez alors l'équipement pour réaliser un entretien en visioconférence avec votre notaire. Grâce au lien qui vous est communiqué, vous pouvez dialoguer depuis chez vous avec lui.

- à l'étage : palier, deux chambres et grenier,
- sous-sol : une cave.
Dépendance comprenant une cuisine d'été.
Préau couvert entre la dépendance et la maison.
Cour.

Section	N°	Lieudit	Surface
AL	49	12 RUE PIERRE JOIGNEAUX	00 ha 02 a 22 ca

Le VOLUME dont la description est la suivante :

Volume numéro deux (2) : Cour et bâtiments

Ce volume, teinté en vert sur les plans et coupes de localisation des volumes annexés ci-après, est composé par la fraction de volume suivante :

Fraction 2-1 : au niveau 1, tréfonds et sous-sol, fraction de volume d'une superficie de 134 m², délimitée la polyligne reliant les points 7-8-9-10-11-12-13-20-19-18-7, s'exerçant de moins l'infini à la cote NGF 216,32 m.

Fraction 2-1-1 : au niveau 2, rez-de-chaussée jusqu'au zénith, fraction de volume d'une superficie de 98 m², délimitée la polyligne reliant les points 1-2-3-4-5-6-7-18-17-16-15-14-13-12-1, s'exerçant de la cote NGF 216,55 m à plus l'infini.

Fraction 2-2-2 : au niveau 2, rez-de-chaussée jusqu'au zénith, fraction de volume d'une superficie de 1 m², délimitée la polyligne reliant les points 14-15-16-17-14, s'exerçant de la cote NGF 216,71 m à plus l'infini.

Fraction 2-2-3 : au niveau 2, rez-de-chaussée jusqu'au zénith, fraction de volume d'une superficie de 2 m², délimitée la polyligne reliant les points 13-14-17-18-19-20-13, s'exerçant la cote NGF 217,26 m à plus l'infini.

Fraction 2-2-4 : au niveau 2, rez-de-chaussée jusqu'au zénith, fraction de volume d'une superficie de 134 m², délimitée la polyligne reliant les points 7-8-9-10-11-12-13-20-19-18-7, s'exerçant la cote NGF 216,32 m à plus l'infini.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire des **BIENS** vendus à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour, par la prise de possession réelle, les **BIENS** vendus étant entièrement libres de location ou occupation.

PRIX

La cession a été conclue moyennant le prix de **CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (170 000,00 EUR)**.

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A BEAUNE (Côte d'Or)
LE 11 JANVIER 2024**

Maître Aude NEYRET

Fait à BEAUNE

Le 11 janvier 2024



Anne-Gaël PARRY-AVRIL
Aude NEYRET
NOTAIRES ASSOCIÉS
16, rue de Lorraine
CS 30296
21208 BEAUNE Cedex